



Mémorandum D10-14-55 : Classement tarifaire des revêtements de sol en bois (dont le liège)

ISSN 2369-2391

Ottawa, le 22 janvier 2026

Résumé en langage clair

Public cible : Importateurs des marchandises commerciales

Sujet principal: Comment différencier les produits de cinq positions et déterminer les types de produits classés dans chacune de ces positions

Mots-clés : Bois sciés, languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis, contre-plaqués, plaqués, stratifiés, ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, panneaux assemblés, bardeaux et liège naturel

Sur cette page

- [Mises à jour apportées à ce mémorandum D](#)
- [Définitions](#)
- [Lignes directrices](#)
 - [Planche de bois massif scié ou dédossé et parquet en lames de bois](#)
 - [Panneaux de bois contreplaqués pour revêtement de sol](#)
 - [Bois plaqués \(et bois stratifiés similaires\) pour revêtement de sol](#)
 - [Panneaux assemblés pour revêtement de sol](#)
- [Renseignements supplémentaires](#)
- [Références](#)
 - [Législation applicable](#)
 - [Mémorandum précédent](#)
 - [Bureau de diffusion](#)
- [Communiquer avec nous](#)
- [Liens connexes](#)

Mises à jour apportées à ce mémorandum D

Les révisions qui ont été apportées au présent mémorandum servent à :

- tenir compte des changements apportés au Tarif des douanes.
- présenter ces lignes directrices dans un langage clair et accessible.

Définitions

1. **Les pièces de bois, les planches, les panneaux, et les lames en bois** sont décrits comme étant longs et plats. Ils sont généralement des pièces rectangulaires de bois d'une longueur et d'une largeur considérables comparativement à leur épaisseur, et sont utilisés pour les planchers. Ils peuvent être en bois massif, en bois d'ingénierie multicouches ou en bois multi-découpés.

2. **Les revêtements de sol en bois d'ingénierie, ou produits de plancher de bois franc d'ingénierie**, sont des termes de marketing pour désigner les panneaux multicouches faits de bois contreplaqué, les revêtements de sol plaqués ou en bois stratifiés similaires décrits à la position 44.12, ou encore de panneaux assemblés décrits à la position 44.18.

3. **Les panneaux multi-découpés** sont assemblés à l'aide d'une couche de surface (pour créer une apparence de parquet) faite de plusieurs (deux ou plus) pièces ou lames collées les unes contre les autres de manière à créer une plus grande feuille.

Lignes directrices

4. Le présent mémorandum explique l'interprétation de l'ASFC concernant le classement tarifaire des revêtements de sol faits de pièces de bois, panneaux, planches, planchettes et lames en bois, et contre-plaqué, revêtements de sol plaqués et en bois stratifiés similaires, revêtements de sol en liège, faits de panneaux assemblés pour revêtements de sol, revêtements de sol en bois d'ingénierie multicouches, et panneaux pour parquets.

Planche de bois massif scié ou dédossé et parquet en lames de bois

5. Les pièces de bois, les planches, etc. de bois sciés ou dédossés décrits à la position 44.07 peuvent être rabotées ou poncées, mais les bords ne doivent pas être profilés (p. ex., biseauté). Les pièces de bois, les planches, etc., doivent avoir une épaisseur qui excède 6 mm.

6. D'après les NE de la position 44.09, les revêtements de sol en lames de bois sont généralement faits de pièces, planches, etc., en bois massif (y compris les lames et les frises à parquet, non assemblées), lesquelles, après avoir été sciées ou coupées au carré, ont eu les bords profilés (p. ex., biseautés, ou à rainures et languettes). Les revêtements de sol en lames de bois sont décrits à la position 44.09. **(Image 1)**



Image 1. Revêtements de sol en lames de bois décrits à la position 44.09 – Photo de deux échantillons de panneaux pour revêtements de sol, se composant chacun d'une lame de bois tournée face vers le haut, et deuxième photo de la vue latérale des bords à languettes et rainures des deux panneaux en lames de bois.

7. Les revêtements de sol en lames de bois de conifères (résineux), comme le pin, et dont les bords ont été profilés ou biseautés, se classent sous le numéro tarifaire 4409.10.00.

8. Les revêtements de sol en lames de bois en chêne dont les bords ont été profilés ou biseautés se classent sous le numéro tarifaire 4409.29.10.

9. Les revêtements de sol en lames de bois en érable ou autres que conifères de ce type se classent sous le numéro tarifaire 4409.29.90.

Panneaux de bois contreplaqués pour revêtement de sol

10. Les revêtements de sol en contre-plaqué doivent être constitués d'au moins trois feuilles ou panneaux en bois encollées et pressées les unes contre les autres de telle manière que, le plus souvent, les fils du bois d'une feuille croisent suivant un angle déterminé. **(Image 2)**



Image 2. Panneaux en bois plaqué décrits à la position 44.12 – Photo d'un panneau en bois plaqué avec feuille supérieure tournée face vers le haut, et deuxième photo de la coupe transversale du panneau en bois plaqué multicouches.

11. Les panneaux en contre-plaqué se différencient des panneaux assemblés décrits à la position 44.18 par leur couche supérieure. La couche supérieure des panneaux en contre-plaqué décrits à la position 44.12 devrait être continue, tandis que les panneaux assemblés décrits à la position 44.18 ont généralement une feuille supérieure faite de morceaux ou de lames collées les unes contre les autres de manière à créer une feuille plus grande.

12. Aux fins du classement tarifaire, le bambou n'est pas considéré comme du bois de conifère (bois franc) à moins d'une indication contraire comme, par exemple, à la sous-position 4412.10.

13. Les panneaux en contre-plaqué constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que le bambou) indiqués aux sous-positions 4412.31, 4412.33, 4412.34 et 4412.39 auront des plis qui n'excéderont pas 6 mm d'épaisseur.

14. Les revêtements de sol en contre-plaqué ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux, tel que définis dans la NE de sous-positions du chapitre 44, sont classés sous la sous-position 4412.31.

15. La couche supérieure des panneaux en contre-plaqué peut être recouverte d'une très mince couche de plastique transparent et incolore. Certains supports de revêtement de sol en contre-plaqué conçus pour être en contact avec du béton, par exemple dans un sous-sol, peuvent également être recouverts ou avoir une couche extérieure de plastique. Ce type de produits se classe toujours comme du contre-plaqué à la position 44.12.

Bois plaqués (et bois stratifiés similaires) pour revêtement de sol

16. Les panneaux en bois plaqué et les panneaux en bois stratifiés similaires peuvent être fabriqués par cisailage ou tranchage d'une mince couche d'un bloc en bois pour créer une feuille de placage supérieure, dont le support ou l'âme est généralement constitué de bois d'œuvre résineux, d'un panneau de fibre, d'un panneau de particules, etc. L'effet est une couche de placage continue utilisée comme couche supérieure du panneau de revêtement de sol et d'une âme ou un support inférieur en bois. Ce type de panneaux en placage demeure classé sous la position 44.12.

17. Les revêtements de sol en bois plaqué ayant un support ou une âme en bois de résineux, en panneaux de fibres ou en panneaux de particules, ainsi qu'un pli extérieur en bois franc, comme l'érable ou le chêne, ou encore un pli extérieur en bois tropicaux, se classent sous le numéro tarifaire 4412.99.90. L'âme du panneau pour revêtement de sol peut être de toute épaisseur, et la couche de placage supérieure peut être recouverte d'une fine couche de plastique transparent et incolore.

18. Selon les NE de la position 44.12, les bois stratifiés similaires décrits aux sous-positions 4412.51, 4412.52, 4412.59, 4412.91, 4412.92 and 4412.99 comprennent les panneaux à âme épaisse pouvant être utilisés sans bâti ni ossature dont l'âme est constituée soit de planches brutes (âme panneautée), soit de lattes collées (âme

lattée) ou de lamelles sur champ collées (âme lamellée). Les panneaux peuvent être revêtus d'un bois massif, d'un panneau de particules ou panneau similaire, d'un panneau de fibres, de bois contre-plaqué ou de métal contre-plaqué. Les bois stratifiés similaires comprennent également des panneaux dont l'âme est constituée d'une ou plusieurs couches d'autres matériaux tel qu'un panneau de particules, un panneau de fibres, de déchets de scierie collés entre eux, d'amiante ou de liège. **(Image 3)**



Image 3. Panneaux en bois stratifiés (contre-plaqué panneauté) décrits à la sous-position 4412.94 – Photo d'un panneau en bois stratifié avec une feuille de stratifié tournée face vers le haut, contre-plaqué panneauté et dos de la feuille de stratifié, et deuxième photo de la coupe transversale du panneau en bois stratifié

19. Les panneaux de bois stratifiés similaires décrits dans les sous-positions 4412.91, 4412.92 et 4412.99 auront deux feuilles ou plus, de même qu'une couche supérieure continue. Ces panneaux peuvent être recouverts d'au moins un pli d'une épaisseur excédant 6 mm et le fil du bois des couches successives peut être parallèle.

20. Les panneaux en bois plaqué construits avec une couche supérieure en liège relèvent du chapitre 45 (Lièges et ouvrages en liège). Ce type de revêtement de sol est généralement construit à l'aide de lièges agglomérés, lesquels sont fixés à une base faite d'un panneau en fibres, et se classe sous le numéro tarifaire 4504.90.00. Les revêtements de sol en liège ayant une couche supérieure faite de liège naturel fixé à

une base faite d'un panneau de fibres ou d'un panneau de particules se classent sous le numéro tarifaire 4503.90.00.

Panneaux assemblés pour revêtement de sol

21. Les panneaux assemblés pour revêtement de sol décrits à la position 44.18 comprennent les lames, les frises et les planches assemblées en panneaux pour revêtement de sol, ainsi que les panneaux « multicouches » pour parquets constitués de lames, de frises et de planches assemblées sur un support composé d'une ou de plusieurs couches de bois. Dans bien des cas, les chants de ces panneaux peuvent être languetés ou rainés afin d'en faciliter l'assemblage, et la couche supérieure sera vernie.

22. Les panneaux assemblés pour revêtement de sol sont classés sous les numéros tarifaires 4418.73.00, 4418.74.00, 4418.75.00 et 4418.79.00, peuvent être stratifiés, et peuvent être munis d'une couche supérieure (pour créer une apparence de parquet), laquelle est couramment fabriquée à l'aide de multiples (deux ou plus) morceaux collés les uns aux autres ou en angle. Dans des circonstances exceptionnelles, les panneaux assemblés pour revêtement de sol peuvent avoir une bande ou un morceau servant de couche supérieure d'un panneau multicouches (deux couches ou plus) pour parquet.

23. Les panneaux assemblés pour revêtement de sol en bambou multicouches qui sont constitués de couches de lames en bambou horizontales et d'une couche supérieure collés ensemble, se classent sous le numéro tarifaire 4418.73.00. Généralement, les chants de ces panneaux sont languetés ou rainés afin de faciliter



l'assemblage, et ils peuvent être recouverts de laques ou de vernis anti-brasifs. (Image 4)

Image 4. Panneaux de bambou multicouches et assemblés, décrits à la sous-position 4418.73 – Photo d'un panneau de bambou multicouches de deux lames ou plus sur la surface supérieure, et deuxième photo de la coupe transversale du panneau multicouches se composant de plusieurs lames assemblées sur chacune des couches du dessus, du milieu et du dessous

24. Les panneaux ou tuiles de parquet mosaïque sont habituellement constitués de lames en bois disposées en damier ou à bâtons rompus. Ces panneaux peuvent être collés bout à bout et être provisoirement collés sur un support de papier, par exemple, pour faciliter la pose. Ces panneaux se classent sous le numéro tarifaire 4418.74.00. (Image 5)

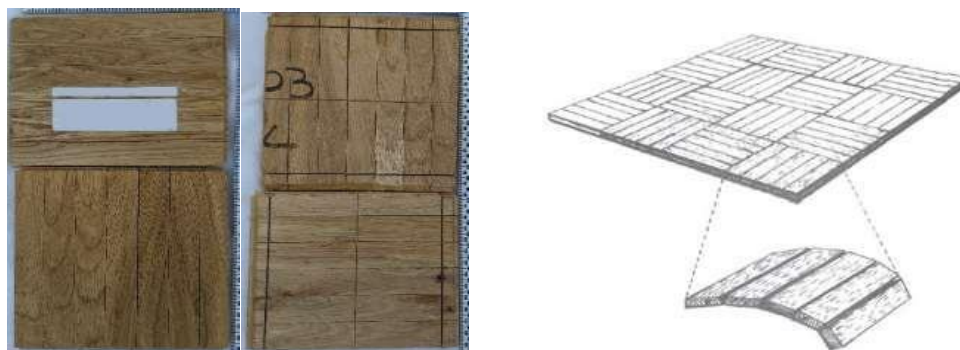


Image 5. Panneaux de parquet mosaïque décrits à la sous-position 4418.74 – Photo de quatre panneaux à multiples carreaux de mosaïque et croquis d'un panneau se composant d'un damier de carreaux multidirectionnels

25. Les panneaux multicouches pour parquet comprennent des panneaux ou des tuiles de lames, de frises et de planches assemblées sur un support d'une ou plusieurs couches de bois. L'âme ou la couche médiane et les couches inférieures peuvent aussi être constituées de lames et sont placées de manière à ce que le grain du bois des couches supérieures et inférieures croise, suivant un angle déterminé, et l'âme, et les inférieures peuvent aussi être constituées de lames. Ces panneaux multicouches pour parquet se classent sous le numéro tarifaire 4418.75.00. (Image 6)



Image 6. Panneaux multicouches assemblés (surface de parquet) décrits à la sous-position 4418.75 – Photo d'un panneau multicouches assemblé avec surface supérieure de multiples lames, et deuxième photo de la coupe transversale du panneau multicouches assemblé.

26. Les panneaux de parqueterie de la sous-position 4418.79 sont fait d'une seule couche de morceaux massifs assemblés côte à côte. (Image 7)

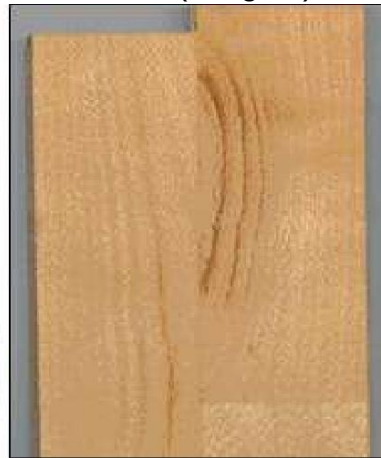


Image 7. Panneaux de parqueterie décrits à la sous-position 4418.79 – Photo de la coupe transversale d'un panneau de parqueterie de deux lames collées bout à bout avec bords à languettes et rainures, et deuxième photo de la surface supérieure du panneau de parqueterie de deux lames et demie collées bout à bout.

Renseignements supplémentaires

27. Les procédures pour obtenir une décision anticipée en matière de classement tarifaire de marchandises se trouvent dans le [D11-11-3, Décisions anticipées en matière de classement tarifaire](#).

Références

Législation applicable

[Tarif des douanes](#)

Mémoire(s) D précédent(s)

D10-14-55 daté du 7 février 2022

Bureau de diffusion

Division de politique commerciale

Direction des programmes commerciaux et antidumping

Direction générale du secteur commercial et des échanges commerciaux

Communiquer avec nous

[Communiquer avec le service d'information sur la frontière](#)